

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis du 9 octobre 2024 a été adopté le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2024-2034. Ce Schéma a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 4 septembre 2024 et entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2024.

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Mitis au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI CE 23^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2024.

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier